

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Mont-Saint-Aignan / Bois-Guillaume / Bihorel

Plan d'actions 2016-2017-2018

« Trois villes, un territoire »

Réunion du 15 janvier 2016



SOMMAIRE

Introduction	page 2
État des lieux – diagnostic de territoire	
1/ Les données démographiques	page 3
a- la répartition de la population	page 3
b- la répartition des ménages	page 4
c- le logement	page 4
d- l'emploi et les revenus	page 5
Conclusion	page 5
2/ Le diagnostic de sécurité	page 5
a- État des interventions de police portant sur les événements générateurs du sentiment d'insécurité	page 5
b- État des déclarations des usagers portant sur des événements générateurs du sentiment d'insécurité	page 6
c- Évolution comparée de la délinquance 2013-2014-2015	page 6
Les priorité de lutte pour la sécurité et la prévention de la délinquance	
1/ Les priorités de la Police Nationale	page 8
2/ Les priorités des communes membres du CISPD	page 8
3/ Les actions du CISPD	page 10
ANNEXES	page 25

Introduction

Les Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ont été créés par le décret du 17 juillet 2002 et consacrés par l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui les rend obligatoires « dans les communes de plus de 10.000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible ». Ces instances peuvent prendre la forme de Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) lorsqu'elles sont gérées en intercommunalité.

Les CISPD favorisent l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peuvent définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Ils sont consultés sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

C'est dans ce cadre qu'en 2002, les Communes de Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume et de Bihorel ont souhaité s'associer afin de mener une politique commune de sécurité et de prévention de la délinquance sur leur territoire communal.

De cette démarche partenariale, différentes actions ont été actées :

Pour les trois communes :

- acquisition de jumelles radars financées et utilisées au prorata du nombre d'habitants (50% MSA, 25% BG et 25% B) : action toujours en cours
- mise en place d'une brigade anti-tags par le recrutement de 6 emplois aidés : action abandonnée mais traitée directement par chaque commune

Pour Mont-Saint-Aignan :

- recensement des jeunes en difficultés : action abandonnée suite au refus de l'Education nationale d'établir des listes nominatives
- lutte contre les conduites à risques (prévention routière dans les écoles), campagne anti-tabac auprès du public scolaire : action poursuivie mais « reformatée » au fil du temps

Pour Bois-Guillaume et Bihorel :

- embauche de 2 agents de médiation sociale

Or, les actions mises en œuvre ont disparu progressivement et le CISPD a été peu activé. D'ailleurs, ce dernier ne s'est pas réuni depuis 2013.

Cependant, il ressort aujourd'hui une réelle volonté politique des trois communes membres de réactiver ce dispositif en lui donnant une véritable ambition partenariale, transversale et cohérente avec les réalités des territoires.

Ainsi, cinq axes prioritaires d'action ont été identifiés, tous s'inscrivant dans les priorités définies dans le Plan Départemental de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et dans le Plan Départemental d'actions de Sécurité Routière.

Les orientations du CISPD déclinées en fiches action doivent s'inscrire dans une forme de cohérence sur les trois communes membres du CISPD, afin de garantir un traitement homogène des réponses apportées aux problématiques locales : **trois villes, un territoire.**

État des lieux - Diagnostic de territoire

1/ Les données démographiques (référence Insee 2012)

a- la répartition de la population

	Mont-Saint-Aignan	Bois-Guillaume	Bihorel	Métropole
Population totale	19.798	12847	8268	465.879
	40.913			
0 à 14 ans	13,70%	15,60%	17,70%	17,50%
	15,07%			
15 à 29 ans	31,80%	15,20%	16,40%	22,60%
	23,48%			
30 à 44 ans	13,50%	16,70%	16,70%	18,40%
	15,16%			
45 à 59 ans	16,80%	20,30%	21,40%	19,00%
	18,84%			
60 à 74 ans	13,00%	17,20%	16,10%	13,50%
	14,93%			
75 ans ou plus	11,20%	15,10%	11,80%	9,00%
	12,52%			

La population du territoire du CISPD comporte 40.913 habitants, soit 8,8% du territoire métropolitain, et apparaît plus âgée avec une part des 60 ans et plus représentant 27,45%, contre 22,5% pour la Métropole. Notons que ce dernier écart est davantage creusé pour les villes de Bois-Guillaume et de Bihorel.

Les 15-29 ans sont quant à eux, en moyenne, légèrement plus nombreux que sur l'ensemble de la Métropole, avec un avantage certain pour Mont-Saint-Aignan avec 31,8% de sa population contre environ 16% pour les deux autres villes.

Ce dernier écart tient de la spécificité de Mont-Saint-Aignan qui accueille de nombreux jeunes au sein des établissements et des résidences universitaires installés sur son territoire communal.

C'est la part des 0-14 ans qui reste inférieure à la moyenne métropolitaine, preuve du vieillissement de la population, à l'exception de Bihorel qui connaît une part conforme à la Métropole avec une proportion plus importante de familles avec enfants que les deux autres villes (cf tableau ci-après).

b- la répartition des ménages

	Mont-Saint-Aignan	Bois-Guillaume	Bihorel	Métropole
Répartition des ménages	9464	5610	3827	214845
	18901			
Ménages sans enfants	74,30%	67,40%	63,60%	67,00%
	70,00%			
Ménages avec enfants	25,70%	32,70%	36,40%	33,00%
	30,00%			
Dont familles monoparentales	7,70%	7,40%	11,00%	10,00%
	8,30%			

La tendance au vieillissement de la population sur le territoire du CISPD se confirme par la répartition des ménages. En effet, les ménages avec enfant sont inférieurs de 3% à la moyenne métropolitaine, alors même que Bihorel présente au contraire un écart en sa faveur de 3,4%.

La part des familles monoparentales est en moyenne légèrement plus basse qu'en Métropole, sauf à Bihorel où, de nouveau, elle présente un écart supérieur.

c- le logement

	Mont-Saint-Aignan	Bois-Guillaume	Bihorel	Métropole
Maisons	33,00%	60,00%	42,80%	41,00%
	45,30%			
Appartements	67,00%	40,00%	57,20%	59,00%
	54,70%			

La part du pavillonnaire est en moyenne supérieure à la part métropolitaine, avec tout de même des disparités importantes entre les trois communes. Ainsi, seule Bois-Guillaume compte une majorité de pavillons. Mont-Saint-Aignan quant à elle présente une part importante de logements collectifs, supérieure de 8% par rapport à la Métropole. Pour cette dernière, cet écart s'explique notamment par le nombre important de résidences étudiantes.

d- l'emploi et les revenus

	Mont-Saint-Aignan	Bois-Guillaume	Bihorel	Métropole
Taux de chômage	11,10%	8,10%	9,50%	15,60%
	9,60%			
Salaire horaire moyen	16,90 €		17,60 €	13,30 €
	17,25 €			
Médiane revenu disponible par unité de consommation	26 040,00 €		26 782,00 €	19 283,00 €
	26 411,00 €			

Le taux de chômage sur le territoire du CISPD est nettement inférieur au taux métropolitain. Notons tout de même un taux supérieur à la moyenne nationale pour Mont-Saint-Aignan.

Le revenu médian par unité de consommation reste cependant supérieur de 37% à celui des ménages de la Métropole.

Conclusion

Le territoire couvert par le CISPD est contrasté. Avec une part importante de pavillons, il compte une population plutôt vieillissante même si les écarts s'inversent pour Mont-Saint-Aignan et Bihorel qui comportent une part plus importante des 15-29 ans. La présence de l'Université et ses résidences à Mont-Saint-Aignan, ainsi qu'une part importante de logements collectifs à Bihorel expliquent sans doute cette donnée. Notons que cette dernière compte également une partie de son territoire communal classé en Zone de Sécurité Prioritaire.

La population est en moyenne plus aisée que sur le territoire métropolitain, avec un taux de chômage en dessous de la moyenne nationale, sauf pour Mont-Saint-Aignan.

Ce territoire de plus 40.000 habitants, par ses caractéristiques, est sans doute plus exposé aux vols par effraction et aux problématiques actuelles rencontrées par la jeunesse.

2/ Diagnostic de sécurité (source DDSP76 – période du 01/01/15 au 31/10/15)

a- Etat des interventions de police portant sur les événements générateurs du sentiment d'insécurité

En 2015, sur l'ensemble du territoire couvert par le CISPD, 705 interventions ont été traitées, soit 1,9 interventions journalières :

210 ont été générées par des comportements perturbants dont :

- 105 pour des perturbateurs-indésirables, 63 pour tapage nocturne, 12 pour ivresse et 13 pour infraction à la législation sur les stupéfiants
- 265 ont été générées par des atteintes crapuleuses aux biens dont 208 par vol par effraction

50 ont été générées par des atteintes gratuites aux biens dont :

- 15 pour incendies de véhicules légers
- 9 pour feux de poubelles
- 12 pour dégradations de biens

Le détail pour chaque commune est présenté en annexe.

b- Etat des déclarations des usagers portant sur des événements générateurs du sentiment d'insécurité

169 déclarations ont été reçues et traitées sur la période :

- 115 étaient relatives à des atteintes aux personnes (menaces, différends entre voisins, violences)
- 14 dénonçaient des comportements perturbants (tapage nocturne, perturbateurs)
- 23 signalaient des atteintes gratuites aux biens (feux de poubelles, tags, dégradations)
- 9 concernaient des atteintes crapuleuses aux biens (vols)

Le détail pour chaque commune est présenté en annexe.

c- Évolution comparée de la délinquance 2013-2014-2015

La délinquance générale sur le territoire du CISPD, après une légère augmentation de 3,16% entre 2013 et 2014, a connu une baisse de 6,3% en 2015. Cette tendance générale masque des disparités entre les trois villes. En effet, si Mont-Saint-Aignan connaît une légère baisse en 2015, Bihorel montre la plus grande variation avec -34% de faits entre les deux dernières années de référence. Bois-Guillaume rencontre une progression de +21,3% entre 2014 et 2015.

Avec 128 faits constatés (FC), les atteintes à l'intégrité physique sont en hausse en 2015. La moitié de ces atteintes est composé de coups et blessures volontaires et de vols avec violences sans arme (67 sur les 128 FC).

Les atteintes aux biens sont globalement en baisse sur cette période (1056, 1048 puis 1037), même si Bois-Guillaume a connu une augmentation de 31% en 2015, contrairement à Bihorel où une forte baisse équivalente a été constatée.

Les vols avec effraction ont connu une hausse régulière de 2013 à 2015 (191, 248 et 302 FC).

Concernant les infractions liées aux engins motorisés, il est à remarquer globalement le peu de variation sur ces trois dernières années pour les vols de voitures (66, 63 et 60), même si Bois-Guillaume après une forte baisse en 2013 et 2014 retrouve en 2015 avec 19 FC son niveau de 2013, soit près de 100% d'augmentation. Les vols de véhicules à deux roues motorisés ont connu une baisse sur la période 2013-2014 pour rencontrer une nouvelle hausse entre 2014 et 2015. Il est à noter cependant que le niveau 2015 reste inférieur au nombre de FC en 2013 (30, 17 et 22).

Concernant le secteur des destructions et dégradations de biens, une baisse notable a été relevée de 2013 (216) à 2014 (126). En 2015, une nouvelle hausse est constatée (168), notamment par l'augmentation des FC à Bois-Guillaume.

Les infractions liées aux stupéfiants sont stables sur les trois dernières années (24, 29 et 31), il est noter que la majorité de ces infractions concernent l'usage et non le trafic (28 Fc sur les 31 en 2015).

Les violences urbaines connaissent une baisse de 2013 à 2015 :

- véhicules brûlés (37, 20 et 7)
- poubelles incendiées (31, 7 et 10)

Notons que les incendies de poubelles concernent majoritairement Mont-Saint-Aignan, ces faits étant quasi absents en 2015 à Bois-Guillaume et Bihorel.

Les priorités de lutte pour la sécurité et la prévention de la délinquance

Tenant compte des derniers éléments diagnostics, des priorités peuvent être définies par les partenaires institutionnels du CISPD, chacun selon ses prérogatives et les moyens dont il dispose.

Si les données locales servent évidemment de base immédiate aux priorités définies, le contexte national, notamment au regard des derniers attentats sur le sol français, doit pouvoir orienter le travail du CISPD.

En effet, la prévention de la délinquance doit se traduire par une action à la source du public concerné, les plus jeunes, et ciblée sur les problématiques les amenant à des déviations du comportement, à la marge de la société ou au décrochage scolaire.

1/ Les priorités de lutte de la Police nationale

Au regard des éléments du diagnostic de sécurité 2013-2014-2015, la Police nationale a défini les priorités suivantes :

- 1- les vols avec effraction d'habitations et autres lieux
- 2- les violences en règle générale
- 3- les infractions liées aux stupéfiants
- 4- les violences urbaines

2/ Les priorités des communes membres du CISPD

Cinq priorités ont été arrêtées par les trois villes initiatrices du CISPD. Ces priorités répondent à des enjeux de sécurité en apportant des solutions concrètes, à court, moyen et long terme, mais aussi répondent à des enjeux de prévention auprès du jeune public, notamment adolescent.

Chaque priorité ou objectif est déclinée en une ou plusieurs actions, ces dernières faisant référence à des axes d'intervention du Plan départemental de sécurité et de prévention de la délinquance ou du Plan départemental d'actions de sécurité routière.

Il est précisé que chaque ville garde la liberté de s'inscrire ou non dans les actions proposées.

Objectif 1 : La prévention routière

Les enfants et les personnes âgées ont été identifiés comme publics prioritaires pour ces actions car ils sont les premiers touchés par les accidents sur la voie publique. Ils sont plus particulièrement exposés au risque à pied, en vélo ou au volant.

Trois axes seront développés :

- 1- l'intervention d'agents de police municipale auprès du public scolaire dans les écoles élémentaires dans l'objectif d'apporter aux enfants les bases essentielles au bon usage de la route à pied et en vélo.

2- l'accompagnement des aînés dans la remise à niveau de leurs compétences en matière de Code de la route et dans la sensibilisation à l'accidentologie des personnes âgées

3- l'action préventive et répressive par les contrôles de vitesse des automobilistes

Objectif 2 : La prévention aux addictions

Si les addictions aux substances illicites restent à combattre, il est apparu que d'autres formes d'addictions conduisent aujourd'hui à des comportements déviants qu'il convient de traiter. Il s'agit de l'usage des réseaux sociaux et des jeux vidéo. Considérés par les spécialistes comme éléments du décrochage scolaire et de l'enrôlement dans des filières terroristes, ces technologies modernes doivent faire l'objet d'un usage adapté par le jeune public.

Objectif 3 : L'aide à l'insertion des jeunes

L'insertion professionnelle et l'emploi sont des leviers essentiels au vivre ensemble, à l'intégration et à la citoyenneté. Des actions responsabilisantes et socialisantes seront donc mises en œuvre pour initier les jeunes au monde du travail, notamment autour de chantiers jeunes.

Objectif 4 : La prévention pour la sécurité des biens et des personnes

Une réponse doit être apportée à la problématique des vols par effraction, véritable fléau touchant les trois communes membres du CISPD. Pour cela, les actions envisagées permettent aux polices nationales et municipales d'agir de concert en mettant à leur disposition de nouveaux moyens d'action. Ces moyens passent par des mesures de partage d'informations, des actions de mutualisation entre les polices municipales et l'usage d'une vidéoprotection adaptée au contexte de chaque ville, sans oublier la sensibilisation des habitants sur les bons réflexes de prévention aux vols par effraction.

Objectif 5 : L'implication des citoyens

La sécurité et la prévention de la délinquance est l'affaire de tous. C'est pourquoi, il est envisagé d'impliquer davantage les habitants dans la vie de leur quartier. L'attention aux autres, la vigilance à ses propres biens et à ceux des autres habitants doivent être initiées par l'intermédiaire du dispositif « citoyens attentifs », à développer en lien avec les polices municipales et nationale.

3/ Les actions du CISPD

Objectifs		Actions	Référence Plan départemental d'actions de sécurité routière (1) et Plan départemental de sécurité et de prévention de la délinquance (2)
1	Prévention routière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter les actions de prévention routière dans les écoles à MSA et créer l'action à Bois-Guillaume et Bihorel 2. Créer une action de remise à niveau au Code de la route pour les aînés 3. Créer une action de prévention/sensibilisation à destination des piétons, type « La nuit, tous les piétons sont gris » ou « Dans la rue, je suis vu(e) » 4. Mettre en œuvre un protocole commun d'utilisation des jumelles radars et formaliser la prise en charge des frais de maintenance de ces matériels 	(1) Priorités 1 et 4
2	Prévention aux addictions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre des actions de prévention sur l'usage du tabac et des substances illicites 2. Mettre en œuvre des actions de prévention sur l'usage des réseaux sociaux, jeux vidéo 	(2) Priorité 1/Axe 1
3	Aide à l'insertion des jeunes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre des chantiers « jeunes » mixant les publics 2. Favoriser le déploiement des postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) des jeunes sous main de justice 	(2) Priorités 1/Axe 1 et 2
4	Prévention sécurité des biens et des personnes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouvrir la fréquence radio de l'hôtel de police nationale aux trois polices municipales 2. Mettre en œuvre des actions de mutualisation entre les services de police municipale des trois villes (présence lors des grandes manifestations, gestion des astreintes de nuit et de week-end, service commun,...) 3. Lutter contre les VPE en menant des actions de sensibilisation auprès des habitants sur les bons réflexes en matière de prévention des VPE, et en confortant l'Opération Tranquillité Vacances sur les trois villes 4. Développer la vidéoprotection 	(2) Priorités 3/Axe 1 et 2
5	Implication des citoyens	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer le dispositif « citoyens attentifs » 	(2) Priorité 3/Axe 2

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action

Actions de prévention routière

Action 1.1 : conforter/développer les actions de prévention routière dans les écoles	Pilotes : polices municipales		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	Les enjeux en matière de sécurité routière ne relèvent pas uniquement de la question des automobiles, mais bien de la notion de partage de l'espace public : piétons, cyclistes, automobilistes. Il convient donc d'accompagner les futurs utilisateurs dès le plus âge. Dans 5 % des cas, les accidents de la route impliquent des cyclistes
Objectif	Rendre les enfants plus prudents et responsables sur les questions de sécurité routière. Contribuer au renforcement de la sécurité sur les routes. Favoriser le contact entre les enfants et la police municipale
État des lieux	De nombreux enfants ne maîtrisent ni les règles de sécurité, ni la réglementation relative à la circulation. Certains ne savent pas se tenir sur un vélo ou entretenir leur matériel. En 2013, près de 7 % des victimes de la route avaient moins de 15 ans
Actions à mettre en œuvre	Délivrer aux élèves de CE2, CM1 et CM2 une formation à l'usage de la route ; formation délivrée par des agents de police municipale
Partenaires associés	Éducation Nationale : Directeurs d'école, Inspection de l'Éducation nationale Services municipaux enfance / éducation
Calendrier	Action développée chaque année de décembre à juin
Indicateurs	Nombre d'enfants ayant suivi chaque année la formation

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action

Actions de prévention routière

Action 1.2 : créer une action de remise à niveau au Code de la route pour les aînés	Pilotes : polices municipales		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	De nombreux accidents de la route mettent en cause des personnes âgées au volant de leur véhicule. Nous savons qu'avec l'âge les réflexes diminuent. De plus, le Code de la route évolue en permanence sans que des actions d'information ou de sensibilisation à ces évolutions ne soient mises en œuvre.
Objectif	Diminuer le nombre d'accidents mettant en cause des personnes âgées
État des lieux	Les personnes de 65 ans et plus sont moins souvent victimes d'un accident de la circulation que le reste de la population, mais les conséquences de ces accidents sont plus souvent mortelles. C'est la conséquence de leur plus grande vulnérabilité aux chocs et aux blessures. Les déplacements en voiture totalisent 50 % des tués et 49 % des blessés dans cette tranche d'âge
Actions à mettre en œuvre	Mettre en place des matinées de remise à niveau au Code de la route
Partenaires associés	Police municipale Auto-écoles
Calendrier	À compter de septembre 2016
Indicateurs	- Nombre de personnes ayant participé à l'action - Évolution du nombre d'accidents sur le territoire communal

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action

Actions de prévention routière

Action 1.3 : créer une action de prévention/sensibilisation à destination des piétons : « Dans la rue, je suis vu(e) »	Pilotes : polices municipales		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	Il n'est pas rare de négliger certaines règles de circulation sur l'espace public lorsque nous sommes piétons. Ainsi, outre les règles de sécurité liées au respect des zones de circulation et de traversées, les conditions de visibilité du piéton ne sont pas assez respectées. Être vu(e) dans la rue limite le risque d'accident.
Objectif	Sensibiliser les enfants/jeunes et les personnes âgées aux règles de circulation piétonne.
État des lieux	<p>En 2013, plus de 14 % des personnes tuées sur la route étaient des piétons ; en 1 an, la mortalité des piétons a baissé de 4,9 %.</p> <p>Deux catégories de piétons sont particulièrement vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes de moins de 14 ans, très nombreux à être blessés, • Les personnes âgées de plus de 65 ans, représentant plus de la moitié (52,5 %) de la mortalité piétonne. <p>Près de 2 piétons tués sur 3 circulaient en milieu urbain.</p> <p>Près de 60 % des piétons tués ont subi une collision mortelle avec une voiture.</p> <p>42 % des piétons tués circulaient de nuit, avec un pic enregistré à la mauvaise saison (entre octobre et janvier).</p> <p>38,1 % des piétons tués ont 75 ans et plus.</p>
Actions à mettre en œuvre	<p>Développer des actions d'information/sensibilisation à destination des enfants des écoles et des personnes âgées.</p> <p>En lien avec la Métropole, mettre en place des aménagements de voirie sécurisés : passages protégés, zones piétonnes, zone 30,...</p>
Partenaires associés	Éducation Nationale Métropole Clubs du 3ème âge
Calendrier	Printemps 2016
Indicateurs	Nombre de bénéficiaires de la formation

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action

Actions de prévention routière

Action 1.4 : mettre en œuvre un protocole commun d'utilisation des jumelles radars et formaliser la prise en charge des frais de maintenance de ces matériels	Pilotes : polices municipales		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	<p>L'achat de jumelles radars a fait l'objet d'un protocole de répartition des frais d'acquisition entre les trois villes lors du lancement du CISPD en 2002.</p> <p>Le partage du temps d'utilisation a également été conventionné.</p> <p>Deux aspects n'ont pas été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La répartition de la prise en charge des frais de maintenance, - L'harmonisation de l'utilisation des matériels.
Objectif	Harmoniser sur les trois villes les modes opératoires de prévention et de répression des excès de vitesse.
État des lieux	Si les jumelles radars sont utilisées sur les trois territoires communaux, elles ne font pas l'objet du même usage. D'abord outils de prévention, elles doivent permettre un meilleur respect des limitations de vitesse par une politique de tolérance partagée.
Actions à mettre en œuvre	Mettre en œuvre un protocole commun sur les aspects de prise en charge financière des frais de maintenance et d'utilisation des jumelles radars
Partenaires associés	Police nationale
Calendrier	Premier trimestre 2016
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'excès de vitesse enregistré sur l'ensemble des territoires communaux, - Répartition des excès de vitesse par tranche : inférieur à 10 km/h, entre 10 et 20 km/h, supérieur à 20 km/h, - Nombre de jours d'utilisation

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action Actions de prévention aux addictions			
Action 2.1 : mettre en œuvre des actions de prévention sur l'usage du tabac et des substances illicites	Pilotes : directions de l'enfance		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	<p>Les collèges des trois villes accueillent la « quasi-totalité » des jeunes entre 11 et 15 ans de leur territoire (excepté les jeunes habitant le quartier Saint-André à MSA). Cette fréquentation par toutes les jeunes de la Ville d'un même établissement scolaire, et ce à l'âge de la pré-adolescence, amène les villes à proposer un partenariat étroit avec les équipes éducatives de ces collèges afin de mener une prévention collective sur les substances illicites, touchant de nombreux jeunes de cet âge. Outre la question de santé publique, le lien direct avec les jeunes de chaque territoire communal, permet également de prévenir la question du trafic de substances illicites.</p>
Objectif	<p>Permettre à tous les jeunes des collèges situés sur les trois territoires communaux, de réfléchir et débattre ensemble sur la question des drogues à travers le programme « Dédale de Vie ». Par ce biais, instaurer, dans le collectif de jeunes, à l'intérieur comme à l'extérieur du collège, une dynamique de prévention et de non-valorisation des consommations de substances illicites ou dangereuses, ainsi que permettre à des éducateurs de différents corps de métier (professeurs, administration du collège, animateurs du service jeunesse, association d'éducateurs...), de travailler ensemble sur cette question de la prévention.</p>
État des lieux	<p>Les trois collèges sont fréquentés par environ 1 500 jeunes. Même si des chiffres ne peuvent être avancés, l'expérience des éducateurs intervenant sur le territoire (professeurs du collège, animateurs, parents...) montre que la quasi-totalité des jeunes « rencontreront », sans forcément les consommer, dans les âges où ils fréquentent le collège, des substances illicites.</p>
Actions à mettre en œuvre	<p>Pour tous les élèves de 4ème : 5 séances de 2h chacune d'animation autour des panneaux « Dédale de Vie » + une séance de formation des animateurs-éducateurs intervenant sur les séances.</p>
Partenaires associés	<p>Association « La Boussole » Collège Jean de la Varende Collège Léonard De Vinci Collège Jules Michelet</p>
Calendrier	<p>Dans le courant de chaque année scolaire</p>
Indicateurs	<p>Dans les modalités de déroulement du programme « Dédale de Vie », il est prévu des expressions des jeunes sur l'ensemble de la démarche. La lecture des résultats de ces expressions constitue le principal indicateur de l'impact de ces actions de prévention</p>

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action			
Actions de prévention aux addictions			
Action 2.2 : mettre en œuvre des actions de prévention sur l'usage des réseaux sociaux et des jeux vidéo	Pilotes : directions de l'enfance		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	Les collèges des trois villes accueillent la « quasi totalité » des jeunes entre 11 et 15 ans de leur territoire (excepté les jeunes habitant le quartier Saint-André à MSA). Cette fréquentation par toutes les jeunes de la Ville d'un même établissement scolaire, et ce à l'âge de la pré-adolescence, amène les villes à proposer un partenariat étroit avec les équipes éducatives de ces collèges afin de mener une prévention collective sur la question de l'usage des réseaux sociaux et des jeux vidéo.
Objectif	Permettre aux jeunes de réfléchir et débattre ensemble sur la question de l'usage des réseaux sociaux et des jeux vidéo à travers un programme « Théâtre forum ». Par ce biais, instaurer, dans le collectif de jeunes, à l'intérieur comme à l'extérieur du collège, une dynamique de prévention et d'utilisation « raisonnée et saine » des réseaux sociaux et des jeux vidéos, ainsi que permettre à des éducateurs de différents corps de métier (professeurs, administration du collège, animateurs du service jeunesse, association d'éducateurs...), de travailler ensemble sur cette question et d'y associer les parents.
État des lieux	Les trois collèges sont fréquentés par environ 1 500 jeunes. L'expérience et les analyses des éducateurs intervenant sur le territoire (professeurs du collège, animateurs, parents...) montre que l'usage des réseaux sociaux et des jeux vidéos, pour ne pas devenir addictif ni porter préjudice sur la place de chaque jeune dans les groupes et, par là-même, influencer négativement sur leur développement, leur rythme de vie et leur implication dans les apprentissages, doit faire l'objet d'une dynamique collective, garantie par les adultes éducateurs, basée sur le respect et l'importance accordée au vécu et non au virtuel.
Actions à mettre en œuvre	Pour les élèves d'une classe de 6ème : plusieurs séances de préparation d'un théâtre-forum (théâtre avec principe d'intervention des spectateurs) sur la question de l'usage des réseaux sociaux, la compréhension de leur fonctionnement et des impacts d'une utilisation « déviante et addictive », puis animation par ces jeunes de séances de théâtre-forums auprès des autres classes et de parents.
Partenaires associés	Collège Jean de la Varenne Collège Léonard De Vinci Collège Jules Michelet Comédiens
Calendrier	Durant la semaine de la famille à MSA, soit au mois de mars 2016
Indicateurs	Questionnaire aux jeunes « spectateurs », évaluation « parlée » plus « fournie » avec les jeunes « comédiens », temps de bilan entre les équipes de la direction de l'enfance et celle du collège.

CISPD Mont-Saint-Aignan – Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action

Aide à l'insertion des jeunes

Action 3.1 : mettre en œuvre des chantiers « jeunes »	Pilotes : service des solidarités/CCAS		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	<p>Les jeunes âgés de 16 à 25 ans rencontrent certaines difficultés dans leur recherche d'emploi saisonnier et surtout pour concrétiser une première expérience professionnelle. Les démarches sont d'autant plus difficiles pour ceux rencontrant déjà au quotidien des difficultés de divers ordres.</p> <p>De plus, dans les services municipaux, aucun poste n'est proposé pendant les périodes de vacances scolaires excepté pour les recrutements d'animateurs de centre de loisirs.</p>
Objectif	<p>Soutenir et favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de 16 à 25 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en leur donnant des pistes et conseils dans leurs démarches de recherche, - en les soutenant dans la réalisation de leurs C.V. et lettre de motivation.
État des lieux	<p>Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint en 2015 25 % de la population de cette tranche d'âge. Si toutes les catégories, diplômés ou non diplômés, sont concernées, les jeunes sans qualification sont les premiers touchés. Il devient de plus en plus difficile pour eux de se constituer une première expérience professionnelle afin d'entrer dans la vie active.</p>
Actions à mettre en œuvre	<p>Par groupe de 3, successivement, les jeunes seront encadrés par un chef de chantier embauché par une association intermédiaire et sous le contrôle d'un responsable technique de ce même organisme. Chaque jeune travaillera sur la base d'un CDD de 2 semaines pour un total de 60 heures rémunérées sur la base du SMIC horaire, sans variation de salaire entre les jeunes d'âges différents.</p> <p>Les travaux effectués ne nécessiteront pas de connaissances techniques particulières. Chaque groupe se verra confier des travaux de peinture, menuiserie, manutention, visant l'embellissement ou la remise en état de locaux ou de matériels dans des bâtiments communaux et une à deux journées sera dédiée à l'entretien d'espaces verts communaux.</p>
Partenaires associés	<p>Société intermédiaire spécialisée dans des actions d'insertion Association « les Nids » Les assistantes sociales de secteur Plusieurs services municipaux (Services techniques, animation sociale, Point accueil Emploi Formation, Insertion, SRH Ville + CCAS, comptabilité Ville + CCAS et communication)</p>
Calendrier	Chaque année durant les vacances d'été et d'automne
Indicateurs	<p>Nombre de jeunes accueillis Nombre de jeunes ayant trouvé du travail après le chantier jeune</p>

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action Aide à l'insertion des jeunes			
Action 3.2 : favoriser le déploiement des postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) des jeunes sous main de justice	Pilotes : service des solidarités/CCAS		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA
Problématique	<p>Dans un contexte où la population carcérale est en pleine inflation et où émerge en parallèle une volonté de développer les systèmes de lutte contre la délinquance, les peines alternatives ou de substitution à l'incarcération sont les moyens de répondre aux problèmes de surpopulation dans les prisons, de favoriser la réinsertion et réduire les risques de récidive.</p> <p>Pour l'administration pénitentiaire, la difficulté est la mise en place de ces sanctions pénales de substitution à l'emprisonnement qui requiert un travail de terrain et une étroite collaboration avec les associations, les collectivités publiques (Commune, Etat, Région, Département) ou les établissements publics (hôpital, établissement scolaire...). Le Travail d'Intérêt Général requiert obligatoirement l'implication de la société civile, partenaire associé à l'exécution de la peine par la mise en place d'un accueil de qualité des condamnés.</p>		
Objectif	<p>Soutenir la lutte contre la délinquance en proposant des postes et des tâches ayant un caractère formateur de nature à favoriser l'insertion sociale des condamnés.</p> <p>Accueillir des condamnés en leur faisant effectuer une activité au profit de la collectivité (démarche réparatrice).</p> <p>Limiter les effets désocialisant de l'incarcération.</p>		
État des lieux	<p>Le nombre de TIG prononcés a doublé en 20 ans, mais semble se stabiliser depuis 2005 pour ne représenter que 4 % des peines prononcées chaque année.</p>		
Actions à mettre en œuvre	<p>Travailler en étroite collaboration avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) afin d'accueillir quelques condamnés pour qu'ils puissent accomplir leur peine.</p> <p>Ce travail non rémunéré permet au condamné de faire œuvre utile à l'égard de la communauté.</p> <p>L'accueil variera selon la durée de la peine à exécuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre 20 et 120 heures pour une peine de police, - entre 40 et 210 heures pour une peine correctionnelle. <p>Pour les mineurs (16-18 ans) : entre 20 et 120 heures.</p>		
Partenaires associés	<p>Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)</p> <p>Les services municipaux : CCAS, services techniques, service de restauration scolaire</p>		
Calendrier	<p>Tout au long de l'année et en fonction des sollicitations du SPIP.</p> <p>Réalisation du TIG dans les 12 mois après décision du tribunal</p>		
Indicateurs	<p>Nombre de personnes accueillies</p> <p>Bilan des accueils</p>		

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action

Prévention sécurité des biens et des personnes

Action 4.1 : ouvrir la fréquence radio de l'hôtel de police nationale aux trois polices municipales	Pilotes : polices municipales		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	Les actions menées par la police nationale et les polices municipales peinent parfois à se coordonner. Les trois territoires communaux sont touchés par des délits du même ordre, notamment par les vols par effraction.
Objectif	Améliorer la réactivité d'action pour lutter contre les délits commis sur les territoires communaux.
État des lieux	En 2015, 302 vols par effraction ont été commis sur les trois territoires.
Actions à mettre en œuvre	Donner accès aux trois polices municipales à la fréquence radio de l'hôtel de police nationale
Partenaires associés	Préfecture
Calendrier	Premier trimestre 2016
Indicateurs	

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action			
Prévention sécurité des biens et des personnes			
Action 4.2 : mettre en œuvre des actions de mutualisation entre les services de police municipale des trois villes	Pilotes : polices municipales		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	Si les trois villes sont dotées d'une police municipale, elle le sont de manière hétérogène. Elle n'ont pas toujours les moyens d'action nécessaires. A l'heure où les collectivités doivent faire face à de fortes contraintes de gestion, il convient d'imaginer des objets de mutualisation entre les trois polices municipales dans l'objectif d'une plus grande efficacité.
Objectif	Développer une plus grande efficacité du service rendu
État des lieux	<p>L'ensemble des effectifs de police municipale sur les trois communes représente 24 agents (dont 18 policiers municipaux) inégalement répartis :</p> <p>Bihorel : 4 policiers municipaux + 2 ASVP Bois-Guillaume : 6 policiers municipaux + 2 auxiliaires de sécurité Mont-Saint-Aignan : 8 policiers municipaux + 2 ASVP</p> <p>Les effectifs réciproques des trois villes ne permettent pas toujours de faire face aux problématiques d'astreintes, de permanence durant les week-ends ou de sécurisation de certaines manifestations,...</p>
Actions à mettre en œuvre	Développer progressivement des actions de coopération et de mutualisation entre les trois polices municipales, en mettant l'accent dans un premier temps sur les manifestations (renforcement des effectifs)
Partenaires associés	Polices municipales
Calendrier	Tout au long de l'année, sur la période 2016-2018
Indicateurs	Nombre d'actions traitées en commun

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action

Prévention sécurité des biens et des personnes

Action 4.3 : lutter contre les vols par effraction (VPE)	Pilotes : polices municipales		
commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	Les trois territoires communaux sont tout particulièrement touchés par les VPE. Si de nombreux vols sont commis par effraction sur des périodes d'absence prolongée des occupants, certains sont liés à des négligences des occupants eux-mêmes.
Objectif	Faire diminuer le nombre de VPE sur les trois territoires communaux Associer les habitants à la lutte contre les VPE
État des lieux	En 2015, 302 VPE ont été commis sur les trois villes.
Actions à mettre en œuvre	Information/sensibilisation des habitants sur les bons réflexes de prévention et d'alerte des forces de police. Associer les habitants en les responsabilisant sur les signalements à opérer. Conforter l'Opération Tranquillité Vacances sur les trois territoires.
Partenaires associés	Police nationale
Calendrier	Printemps 2016
Indicateurs	Évolution du nombre de VPE par commune

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action

Prévention sécurité des biens et des personnes

Action 4.4 : développer la vidéoprotection	Pilotes : directions générales		
Commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	<p>En matière de sécurité, les collectivités sont confrontées à deux problématiques :</p> <p>1- Les actes de délinquance, d'infractions ou de trafics, 2- Le sentiment d'insécurité de la population.</p> <p>Pour traiter ces deux sujets, la vidéoprotection constitue l'un des outils permettant d'agir en prévention par un effet dissuasif ou en soutien aux enquêtes de police.</p> <p>Ce dispositif, non exclusif, doit pouvoir être complété par des actions sur la sensibilisation de la population et des commerçants, ou encore par un travail sur l'éclairage public des zones dites « sensibles » ou à risques.</p>
Objectif	Faire diminuer le nombre d'infractions et le sentiment d'insécurité
État des lieux	<p>Les trois communes sont particulièrement touchées par les vols par effraction (VPE) tant chez les particuliers que chez les commerçants. Les actes d'incivilité et de délinquance, s'ils existent, restent tout de même mineurs et rares.</p> <p>En 2014, 248 VPE ont été enregistrés sur les trois communes. En 2015, ils ont été au nombre de 302</p> <p>Les villes de Bois-Guillaume et de Bihorel sont d'ores et déjà équipées respectivement de caméras de vidéoprotection implantées près de bâtiments publics et de places commerçantes.</p> <p>Le dispositif est programmé à Mont-Saint-Aignan à échéance de 2018.</p>
Actions à mettre en œuvre	Développer les dispositifs de vidéoprotection fixes et mobiles sur les zones à risques
Partenaires associés	Police nationale Habitants
Calendrier	A échéance de 2018
Indicateurs	Nombre d'usage des enregistrements

CISPD Mont-Saint-Aignan - Bois-Guillaume - Bihorel

Fiche action Implication des citoyens			
Action 5.1 : créer le dispositif « citoyens attentifs »		Pilotes : directions générales	
Commune(s) concernée(s)	B	BG	MSA

Problématique	La sécurité des biens et des personnes est l'affaire de tous. En tant que citoyens, les habitants ont des droits, mais également des devoirs au sens juridique du terme, mais aussi des devoirs moraux à l'égard de leur concitoyens. Or, nombreux sont les habitants non impliqués dans la vie de leur quartier. Le repli sur soi, assimilable parfois à une forme d'égoïsme, est courant.
Objectif	Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier dans l'objectif de développer non seulement le vivre ensemble, mais aussi de renforcer le sentiment de sécurité. Renforcer les liens entre la police municipale et les habitants.
État des lieux	Les trois communes sont particulièrement touchées par les vols par effraction (VPE) tant chez les particuliers que chez les commerçants. En 2014, 248 VPE ont été enregistrés sur les trois communes. En 2015, ils ont été au nombre de 302
Actions à mettre en œuvre	Créer le dispositif « citoyens attentifs » en lien avec la Police nationale
Partenaires associés	Police nationale Habitants
Calendrier	A partir de septembre 2016
Indicateurs	Nombre d'habitants impliqués, nombre de VPE

ANNEXES